

CONSTRUCTION D'UNE APPROCHE TRANSDISCIPLINAIRE DES EXCLUSIONS

Damien FAVRESSE¹

Derrière le vocable exclusion se cache une multitude de situations qui fait de cette notion, un concept-clé des sciences humaines. Dans un même temps, ce foisonnement d'application ne permet pas d'esquisser précisément les contours de ce concept. Pour dépasser ce caractère imprécis, une recherche interdisciplinaire² s'est attelée à comparer les connaissances respectives et inhérentes à ce concept afin d'en faire émerger les principes de base. Cette comparaison a donné lieu à l'élaboration d'un modèle à trois entrées : la gestion de l'exclusion par le groupe majoritaire, la gestion de l'exclusion par les exclus et la dynamique excluants/exclus.

Mots-clés

- précarité
- exclusion
- intégration
- insertion
- assistance
- sciences sociales
- approche interdisciplinaire
- lutte sociale

1. Chercheur au SIPES de l'Unité de Promotion Education Santé (PROMES) de l'Ecole de santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles.

2. "Exclusion et sciences humaines. Exclusions en sciences humaines", (2003) pour la Communauté française (Ministre F. Dupuis), collaboration interuniversitaire : FUNDP-Dép. de Psychologie : Grawez M. & Mercier M.; UCL-RESO : Libion F. & Deccache A.; Ulg-CEDEM : Jamin J. & Martiniello M., ULB-PROMES : Favresse D. & Piette D.; UMH-CERIS : Barras C., Pourtois J.-P. & Desmet H., Namur.

Approche transversale de l'exclusion

Le concept d'exclusion s'est progressivement substitué à la notion de pauvreté pour ne pas limiter l'approche des inégalités au seul aspect économique. Cette substitution a été l'occasion, non seulement, d'inscrire la pauvreté dans son aspect dynamique et pluridimensionnel (culturel, sanitaire, judiciaire, etc.) mais, aussi, d'aborder la diversité des situations se traduisant par une mise à l'écart, plus ou moins importante, des diverses dimensions de la vie sociale. Ce caractère globalisant de l'exclusion apparaît, notamment, dans le fait que ce concept se rapporte à une multitude de disqualifications (logement, loisirs, emploi, etc.), s'applique à de multiples publics (personnes handicapées, personnes immigrées, personnes sans domicile fixe, etc.) et s'appréhende sous de multiples angles d'approche (processus de disqualification sociale, rupture du lien social, inégalités sociales,

régulateur de la cohésion sociale, etc.). Ce caractère multidimensionnel et polysémique en fait un concept particulièrement riche d'investigation mais, dans un même temps, difficile à cerner. Cette difficulté se perçoit, entre autres, dans la profusion des termes apparentés et synonymes de l'exclusion : discrimination, désinsertion, relégation, précarisation, etc. C'est sur base de ce caractère complexe mais aussi, en raison de son aspect transdisciplinaire, qu'une équipe de chercheurs³ de formations différentes (économie, sociologie, philosophie, etc.) travaillant dans des champs de recherche variés (psychologie, sociopédagogie, promotion de la santé, etc.) et sur des populations différentes (personnes âgées, adolescents violents, personnes immigrées, etc.) a été amenée à dégager un corpus commun à l'exclusion.

Pour les chercheurs, l'enjeu de la démarche a été de pouvoir d'une part, prendre distance avec les pré-supposés épistémologiques, théoriques et

méthodologiques spécifiques à leur champ de recherche et d'autre part, passer d'une "approche multidisciplinaire" de l'exclusion à une approche interdisciplinaire, c'est-à-dire à une rencontre et une confrontation des savoirs afin de faire émerger ce qui relie et différencie ces regards disciplinaires.

Cette procédure⁴ s'est réalisée en trois temps : une phase de déconstruction des connaissances disciplinaires (théories, concepts, etc.), une phase de reconstruction des connaissances en un corpus commun et une phase de vérification des résultats d'analyse dans les différents champs de recherche.

Modèle d'appréhension de l'exclusion

Une distinction fondamentale transparait dans les approches de l'exclusion. Les premières partent du groupe dominant qui produit et fixe les règles séparant la normalité de l'anormalité, qui institue un cadre de référence légitimant les mesures de gestion de l'exclusion, qui statue sur l'exclusion de certaines catégories de personnes. Les secondes partent des groupes minoritaires qui vivent et ressentent leur mise au ban de la société, qui portent un regard sur leur(s) différence(s) et gèrent leur(s) disqualification(s) sociale(s). La prise en compte de cette dimension sociale et individuelle de l'exclusion constitue les portes d'entrée du modèle théorique. Ce dernier est construit sur le modèle "idéal-typique"⁵ qui consiste à extraire les traits les plus fondamentaux des situations observées pour définir les cas extrêmes à partir desquels on peut hiérarchiser les différents cas rencontrés dans la réalité.

Rapport du groupe majoritaire aux exclus

L'exclusion dans son rapport au groupe majoritaire et, plus particulièrement les attitudes et représentations de ce groupe à l'égard des populations exclues constitue le premier angle d'approche privilégié. Par groupe majoritaire, nous entendons le groupe non-exclu producteur de discours⁶ sur l'exclusion. Afin de limiter le champ d'investigation, ce rapport a été plus spécifiquement rattaché à sa dimension politique et formelle et ce, même si, le vécu de l'exclusion, parsemé notamment de rapports sociaux stigmatisants et du renvoi d'images dégradantes de la part des médias, dépasse évidemment le seul champ de l'activité politique.

Le rapport du groupe majoritaire oscille entre deux attitudes extrêmes : la peur ou la pitié envers les exclus. Ces deux attitudes sont au cœur de la prise de distance du groupe majoritaire à l'égard des minorités. L'attitude de pitié se rattache, plus volontiers, à certaines catégories de population telles que les personnes âgées ou les personnes handicapées dont les situations sont perçues comme le fruit de la malchance et de la responsabilité sociale. L'attitude de peur, associée plus volontiers à une crainte de certaines catégories de population telles que les populations immigrées ou les jeunes délinquants, se réfère à des situations perçues comme menaçantes pour le bien collectif dont la responsabilité incombe généralement aux populations visées.⁷

Au-delà de cette dichotomie peur/pitié, l'origine disqualifiante est ressentie par le groupe majoritaire comme irrémédiable ou réversible. De sorte que les exclus se distribuent entre deux positions types selon qu'ils sont perçus comme "en-deçà", c'est-à-dire

3. Il s'agit par ordre alphabétique de C. Barras, D. Favresse, M. Grawez, J. Jamin et F. Libion.

4. Dans ce processus, il ne s'agissait pas d'effacer les spécificités disciplinaires de l'exclusion mais de s'en nourrir constamment pour d'une part, en développer le caractère global et transversal et d'autre part, en vérifier la pertinence.

5. Weber, (1965), in Paillé P., Mucchielli A., (2002), "L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales", Paris, A. Colin.

6. Ce discours n'est pas nécessairement celui de la majorité dans la mesure où il est le fruit de groupes dispersés en pôle d'influence et de pression qui contrôlent les grands appareils économiques et politiques (A. Touraine, 1992, "Critique de la modernité", Paris, Fayard).

7. Bien qu'une attitude dominante caractérise généralement le rapport à chaque minorité; chacune d'elle génère de la pitié et de la peur, engendre le sentiment ambigu d'être à la fois semblable et différente du groupe majoritaire.

8. Cette interpénétration résulte du fait que ces modes de gestion sont directement liés à des conditions et des attentes de la part du groupe majoritaire.

9. Cartuyvels Y., (2000), "La justice peut-elle socialiser les jeunes?", in Bajoit G., Digneffe F., Jaspard J.-M., Nollet de Brauwere Q. (éd.), "Jeunesse et société : la socialisation des jeunes dans un monde en mutation", éd. De Boeck Université, Bruxelles.

10. Cette dynamique fait que l'un des enjeux essentiels de la dialectique exclusion/inclusion se situe au niveau de la possibilité de contrôler et modifier ces représentations.

11. Dubar C., (2000), "La socialisation", Paris, A. Colin.

12. Goffman E., (1975, 1963 by Prentice Hall), "Stigmate. Les usages sociaux des handicaps", Paris, Les Editions de Minuit.

13. A l'inverse de l'exclu organisé, l'exclu révolté présente un déficit dans sa maîtrise du jeu social et adopte des comportements perçus comme déviants qui vont venir renforcer sa disqualification/sa délégitimation par le groupe majoritaire.

considéré comme ré-insérable ou comme "au-delà", c'est-à-dire sans espoir de réinsertion. Ce second principe de sens fonde la direction intégrationniste ou ségrégationniste des mesures prises envers les populations exclues. Cette double dichotomie pitié/peur et réversible/irréversible constituent les fondements légitimes des politiques de gestion de l'exclusion. L'entrecroisement de ces deux principes permet de distinguer quatre modes de gestion typique de l'exclusion.

L'**assistance inclusive** reflète une volonté d'inclusion sociale pour dépasser des situations disqualifiantes dont l'origine est ressentie comme accidentelle ou de la responsabilité collective. Elle se fonde sur une attitude de compassion basée sur la plainte à l'égard de l'autre et le caractère modifiable de sa situation (ex : aide à domicile des personnes âgées).

L'**assistance exclusive** se manifeste par un maintien dans l'exclusion sans pour autant l'aggraver parce qu'indépendante de la volonté du disqualifié. Elle s'appuie sur une attitude de répulsion construite sur le caractère irréversible de la disqualification (ex : entreprise de travail adapté pour les personnes handicapées).

La **sanction inclusive** traduit une volonté d'inclusion sociale de la dernière chance. Elle est fondée sur une attitude d'appréhension combinant la crainte de l'autre et le caractère modifiable de sa situation (ex : peines d'intérêt général pour les jeunes délinquants).

La **sanction exclusive** reflète une volonté d'exclusion sociale où la disqualification est perçue comme issue de la responsabilité individuelle. Elle repose sur une attitude d'aversion, mélange de crainte et de répulsion imputable à l'autre (ex : renvoi des immigrés clandestins).

Nous vous invitons à découvrir la figure ci-dessous.

Un autre principe de sens fonde la perception des exclus par le groupe majoritaire selon qu'ils sont considérés comme responsable ou irresponsable de leur situation. Si l'image d'irresponsabilité renvoie à l'assistance inclusive et l'image de responsabilité à la sanction exclusive, ces associations symboliques s'interpénètrent au niveau de l'assistance exclusive et la sanction inclusive.⁸ Une irresponsabilité de départ peut ainsi se muer en responsabilité si la personne exclue

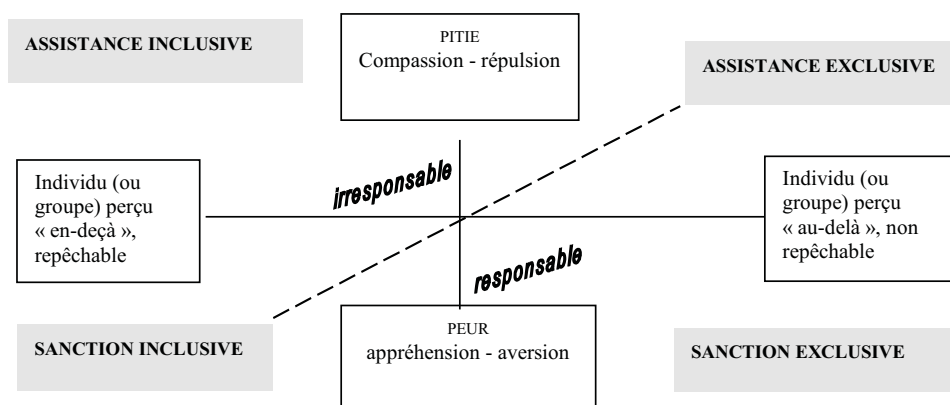


Figure 1 : perception par le groupe majoritaire de la distance éprouvée envers les personnes, les minorités et du contrôle qu'elles exercent sur leur trajectoire.

n'adopte pas la conduite responsable instituée par le groupe majoritaire à l'égard de sa différence. C'est, par exemple, le chômeur de longue durée qui se fait exclure du chômage ou la jeune musulmane qui se fait interdire l'entrée de l'école parce qu'elle porte le voile.

Il s'agit de types idéaux de gestion c'est-à-dire que les politiques d'assistance et de sanction peuvent coexister à l'égard d'une même population comme c'est le cas, dans le système pénal et judiciaire à l'égard des mineurs où la repénalisation du modèle de protection de la jeunesse⁹ engendre la cohabitation de mesures éducatives et répressives. Cette gestion s'inscrit dans une dynamique de confrontation et d'évolution des représentations¹⁰ dans le groupe majoritaire à l'égard des populations exclues; dynamique susceptible de créer de nouvelles populations d'exclus et d'en résorber d'anciennes.

Rapport des exclus au groupe majoritaire

Chez la personne stigmatisée, la construction identitaire, alliant identité pour autrui et identité pour soi¹¹, se caractérise par la possession d'un attribut disqualifiant (handicap, sans emploi, etc.). Cet attribut l'empêche d'être pleinement accepté par la société et le place au centre d'une arène où s'affrontent les discours consacrés à ce qu'il devrait penser de lui-même.¹² Ce tiraillement identitaire construit sur un "déficit" va déterminer le lien entretenu par les exclus au groupe majoritaire. Ce lien oscille d'abord entre deux sentiments extrêmes à l'égard de l'environnement sociopolitique : le sentiment d'être encadré et d'avoir accès à des ressources, des aides présentes dans l'environnement sociopolitique et le sentiment d'être délaissé, rejeté, de ne pas bénéficier d'aides de l'environne-

ment sociopolitique. La dimension individuelle de l'exclusion se distribue ensuite sur un continuum dont l'un des versants se caractérise par le sentiment de capacité de participer à la vie sociale édictée par le groupe dominant et l'autre versant se caractérise par le sentiment d'incapacité d'y participer. L'entrecroisement de ces deux axes permet de distinguer quatre gestions types de l'exclusion ressentie.

L'**exclu ré-intégré** se réfère à celui qui développe le sentiment d'un retour possible à la "normale". Il se sent capable d'utiliser organisations et mesures d'intégration ou de mobiliser des ressources sociales facilitant ce retour. Il sent proche du groupe dominant dont il partage les valeurs et les normes. Il s'agit d'abord d'un état de fragilité due à l'expérimentation d'une disqualification sociale. C'est, par exemple, la personne qui perd son emploi et garde confiance dans les mesures d'accompagnement dont elle bénéficie pour retrouver du travail.

L'**exclu assisté**, convaincu de son "anormalité", utilise les aides financières et sociales comme un moyen de satisfaire ses besoins de base. Il adopte une attitude d'abandon à l'égard de comportements actifs sensés le sortir de sa disqualification. Ayant intériorisé l'image dégradante renvoyée par la société, il se place en retrait de la vie sociale. C'est, par exemple, le pensionné qui, éprouvant un sentiment de totale inutilité, se désinvestit et s'isole de toutes formes de vie sociale une fois sorti du marché de l'emploi.

L'**exclu organisé** se rapporte à celui qui compense son sentiment d'abandon par une démarche active. Il ne se reconnaît pas dans l'image renvoyée par la société à son égard et lutte pour que sa différence ne soit plus un facteur d'exclusion mais soit considérée comme

14. "Mon patron, c'est moi... je n'ai pas besoin de l'école pour travailler, pour avoir de l'argent parce qu'avec les diplômes maintenant tu n'as pas de travail alors... si tu peux te démerder manuellement, t'as pas besoin de l'école... tu peux gagner ta vie... faire du "business", des "affaires"... si tu sais te débrouiller, il n'y a pas besoin d'aller à l'école... ça dépend de quel milieu il est (le jeune)... si le type il est dans le business, il n'a pas besoin d'aller à l'école". Extrait de Favresse D., Kohn L. et Piette D., (2000), "Etude de la santé des jeunes en décrochage scolaire et du cannabis à l'adolescence", financée par la Communauté française de Belgique (DGS), ULB-PROMES, Bruxelles.

15. Comme pour ma première porte d'entrée du modèle, cette sensation est tributaire du lien développé avec le groupe majoritaire et des expériences frustrantes et disqualifiantes (échecs et réorientations scolaires, pertes d'allocations, discrimination au logement, etc.) vécues par les personnes concernées.

16. Grawez M., (2003), "Personnes handicapées et exclusion", in Exclusion et sciences humaines. Exclusions en sciences humaines, op. cit.

17. Blatier C., (1999), "La délinquance des mineurs : l'enfant, le psychologue, le droit", PUG, Grenoble.

18. Favresse D., Piette D., (2004), "Les jeunes en marge du système scolaire. Inscription dans une socialisation de l'exclusion", in l'Observatoire, n° 43:87-91.

19. Ainsi, par exemple, un homosexuel peut très bien se fondre dans la masse des travailleurs sur le plan professionnel et participer, en même temps, à la défense des droits des homosexuels sur le plan privé. En d'autres termes, l'appréhension de l'exclusion ou plutôt son intensité varie selon qu'elle touche l'individu de manière partielle ou globale.

20. Ainsi, une personne qui se retrouve au chômage suite à la faillite de l'entreprise dans laquelle elle travaille peut, dans un premier temps, bénéficier de mesures d'accompagnement à la recherche d'un nouvel emploi et se situer dans une dynamique de convergence sociale. Si cette même personne, malgré ces mesures, s'enlise dans le chômage de

une normalité. Il se sent capable d'être utile et défend ses intérêts à travers des associations. Bénéficiant habituellement d'un capital socioculturel suffisant, il conteste la place qui lui est assignée. Cette dynamique se retrouve, entre autres, au cœur des revendications des organismes de défense des droits des personnes homosexuelles.

L'**exclu révolté** correspond à celui qui rejette l'image que lui renvoie la société tout en se sentant incapable d'adopter une mode de vie acceptable par le groupe majoritaire. Il se sent abandonné et traité injustement par le groupe majoritaire et la marginalité devient son cadre de référence. Ne disposant pas d'un capital socioculturel suffisant, il n'arrive pas à s'opposer à sa disqualification par les voies légales.¹³ C'est le cas, par exemple, des jeunes délinquants qui ne conçoivent la "réussite sociale" que par une voie illégitime.¹⁴

travail, se résigne finalement, en raison du faible rendement qu'elle représente pour un employeur, à ne pas s'intégrer dans le marché de l'emploi ou à n'accéder qu'à des emplois peu qualifiés.¹⁶

Il s'agit bien sûr de types idéaux, c'est-à-dire dont les caractéristiques sont tirées à l'extrême. Les individus concrets s'inscrivent principalement dans un type de logique mais peuvent chevaucher plusieurs catégories ou, tout simplement, changer de type au cours de leur histoire. C'est le cas, par exemple, du jeune en détresse qui, lors de l'intégration dans un groupe de jeunes délinquants ou déviants, renforce son estime de soi¹⁷ et dilue son sentiment de responsabilité personnelle. Cette intégration peut ainsi constituer une porte de sortie d'un enfermement dans une "culture de la honte"¹⁸ symbolisée dans le schéma par l'exclu assisté. La distinction entre exclu capable ou incapable de participer à une vie socialement acceptable constitue également un moyen de différencier des personnes en état de fragilité sociale des personnes en retrait de la vie sociale.

Dynamique des rapports sociaux entre excluants et exclus

L'association du paradigme décrivant l'exclusion du point de vue du groupe majoritaire et du paradigme décrivant l'exclusion du point de vue du groupe minoritaire se synthétise dans quatre dynamiques typiques des rapports sociaux entre excluants et exclus.

Une dynamique de **convergence sociale** dans laquelle le groupe majoritaire met en place des actions de réadaptation qui correspondent aux attentes du groupe minoritaire et, inversement, le groupe minoritaire adopte des conduites conformes aux attentes du groupe majoritaire. Ce rapport de convergence trouve sa légitimité dans la croyance mutuelle, dans l'intériorisation du

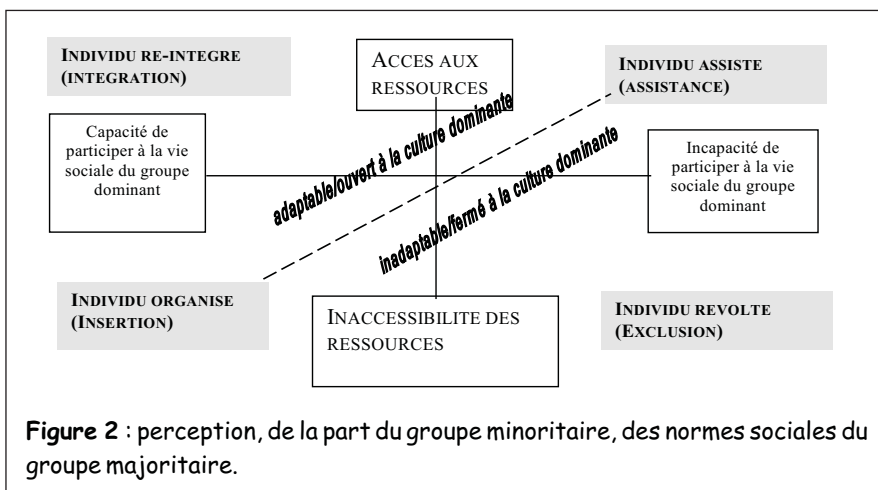


Figure 2 : perception, de la part du groupe minoritaire, des normes sociales du groupe majoritaire.

longue durée, elle peut voir la perception de ses allocations menacée et faire appel à des organismes pour faire valoir ses droits. Elle se situe à ce moment-là dans une phase de lutte sociale qui peut, si la situation se dégrade, aboutir à un état de soumission ou de rupture sociale.

Un autre principe différencie les personnes disqualifiées dans leur gestion de l'exclusion, c'est le sentiment d'être adapté ou inadapté à la vie du groupe majoritaire. Si l'exclu ré-intégré se sent adapté et le révolté inadapté, cette sensation s'interpénètre chez l'exclu organisé et assisté.¹⁵ C'est, par exemple, la personne handicapée physique qui, après une recherche de normalisation par une intégration sur le marché du

caractère modifiable et accidentel de la situation excluante. Voir figure 3.

Une logique de **soumission sociale** dans laquelle le groupe majoritaire maintient le groupe minoritaire dans son état et, conjointement, le groupe minoritaire accepte ce maintien. Ce rapport de soumission trouve sa légitimité dans le fait que le cadre de référence défini par le groupe majoritaire est partagé par le groupe minoritaire dont, notamment, l'intériorisation du caractère inéluctable de la situation excluante.

Une logique de **lutte sociale** dans laquelle le groupe majoritaire et le groupe minoritaire s'affrontent en vue de modifier la situation excluante. Ce rapport conflictuel trouve sa légitimité dans la croyance mutuelle de pouvoir changer la situation à son profit, et son enjeu se situe dans la divergence des représentations de l'attribut excluante. Il s'agit d'une inclusion conditionnelle dans laquelle les conditions sont l'objet de la lutte entre les protagonistes.

Une dynamique de **rupture sociale** dans laquelle le groupe majoritaire et le groupe minoritaire se rejettent mutuellement. Dans ce rapport d'opposition, le caractère inéluctable de la situation excluante se ressent comme étant de la responsabilité de l'autre protagoniste dans la mesure où il ne se base pas sur un cadre de référence commun.

Ces quatre modes de rapports sociaux sont en perpétuel mouvement, que ce soit parce qu'ils s'inscrivent dans un processus évolutif ou tout simplement parce qu'un même individu peut parfois adapter ses rapports sociaux aux différentes dimensions de sa vie.¹⁹

Dans une perspective évolutive, ces quatre dynamiques peuvent s'inscrire dans un processus de disqualification ou de requalification sociale. Sur ce point, les différentes dynamiques correspondent à des états d'exclusion : la **rupture sociale** et la **soumission sociale** correspondent

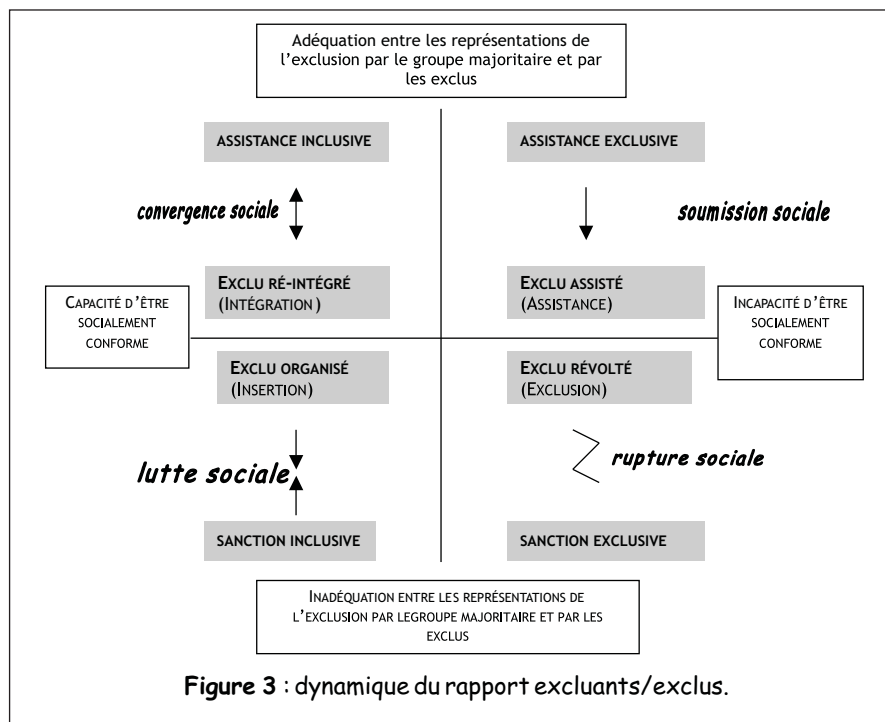


Figure 3 : dynamique du rapport excluants/exclus.

À des états de disqualification sociale, la **lutte sociale** symbolise la transformation sociale qu'elle soit disqualifiante ou requalifiante, la **convergence sociale** traduit la dernière étape d'un état de requalification ou la première étape d'un état de disqualification.

Le modèle permet d'appréhender l'hétérogénéité des processus d'exclusion et d'inclusion, de les inscrire dans une **logique descendante** si le rapport social se trouve davantage dicté par le groupe majoritaire²⁰ ou, inversement, dans une **logique ascendante** si ce rapport se trouve davantage dicté par le groupe minoritaire.²¹ Ainsi, le fait de naître et de vivre dans un quartier de relégation place les personnes concernées dans une situation de fragilité qui peut, en fonction de la carrière personnelle et sociale, se muer en retrait ou en reclassement.

En d'autres termes, même si l'exclusion peut revêtir un caractère irréversible et définitif, elle est également l'expression d'une situation temporaire et spécifique d'un individu, pris dans un contexte lui aussi temporaire et spécifique ; situation et contexte sur lesquels il est possible d'interférer. ■

21. Dans cette dernière perspective, il est sans doute nécessaire que la logique minoritaire se répande au sein de la société civile et en obtienne un minimum d'adhésion avant de s'imposer comme ce fut le cas, par exemple, pour le droit à l'avortement ou le mariage homosexuel.